

ADOMOS
Société anonyme au capital de 129.135 euros
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
424 250 058 RCS PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE
LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité d'ADOMOS et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés d'ADOMOS dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition, selon les modalités et dans les délais légaux.

I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

➤ Présentation de l'évolution de l'activité de la Société

Situation économique :

Adomos est cotée sur Euronext Growth et était initialement spécialisée dans l'investissement locatif résidentiel défiscalisant.

Des problèmes de trésorerie importants sont survenus en 2023-2024 à la suite d'une très forte chute du chiffre d'affaires provenant d'un marché immobilier très défavorable ainsi que de la disparition des produits défiscalisant comme le « Pinel ». A l'été 2024, cette situation a conduit à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à la suite de la clôture d'une période de conciliation.

Le 13 novembre 2025, le Tribunal des Affaires Economiques de Paris a accepté le plan de continuation présenté par la société. Il est à noter que le passif déclaré à l'ouverture de la procédure collective qui était de 12 805 K€ a été ramené à 10 181K€ à la suite de l'examen de certaines contestations de créances. Le plan n'a pas été établi sur l'intégralité du passif déclaré mais sur la somme de 3 556 K€ attesté par l'expert-comptable. Le reste des dettes lors du jugement du 13 novembre 2025 se décomposant de la façon suivante :

- 1 387 K€ de contentieux dont près de la moitié contre des sociétés détenues par l'ancien dirigeant,
- 2 022 K€ de créances des filiales,

- 4 851 K€ de créanciers en OCABSA qui sont subordonnées et capitaliseront leurs créances.

Suite à l'adoption du plan ce sont 968 644, 28 € de remise qui ont été accordées par les créanciers et ce sont 573 624,44 qui leurs ont été immédiatement remboursés.

Activité :

C'est dès la période d'observation qu'ADOMOS a décidé de réorienter son activité vers la commercialisation de trois types d'offres :

- Des ventes de données de sa base (désormais conforme au RGPD),
- Des rendez-vous qualifiés,
- Des ventes de leads, c'est-à-dire de données qualifiées, avec un fort potentiel de développement sur le long terme.

En fin d'année 2025, ces activités ont commencé à générer du chiffre d'affaires et la Société prévoit que celui-ci devrait être en très forte augmentation dès 2026.

Un travail sur la qualité de la base et sur sa conformité au RGPD a été effectué et des moyens informatiques complémentaires ont été mis en œuvre à la fois dans un but de conformité mais aussi dans un but d'amélioration du service qui sera fourni aux clients, dont le recours à une technique de blockchain qui permettra à ADOMOS d'être précurseur en ce domaine.

Filiales :

Au début de cette année 2025 les filiales SELECTAUX, ADOMINVEST, ADOMINVEST II et ADOMOS PLACEMENT ont été mises en liquidation judiciaire, à ce jour, elles ne sont toujours pas radiées. A la fin de cette année 2025 la quote-part de 50% que détenait ADOMOS dans ADOMOS GESTION a été cédée pour 170 K€ conformément à ce qui a été prévu.

➤ Activité et continuité d'exploitation

Fort de l'adoption du plan par le Tribunal et du soutien d'ATLAS, ADOMOS a relancé avec des premiers succès son activité commerciale. Cette relance commerciale est amplifiée par l'acquisition de SLS DATA qui, sur 2026, permettra de donner une nouvelle dimension à la société qui se concrétise dès ce premier semestre.

C'est donc avec confiance que le management entreprend cette nouvelle année 2026 et est confiant sur la pérennité de l'entreprise.

II. ELEMENTS FINANCIERS

Nous analysons ci-après l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ADOMOS.

2.1 Chiffres clés de la Société

<i>En milliers d'euros</i>	2025 *	2024	Variation 2024/2025
Chiffre d'affaires	115,3	14,7	+ 784 %
Produits d'exploitation	135,7	75	+ 80,9 %

EBE	(2 119,7)	(2 034,6)	+ 4,2 %
Résultat d'exploitation	(2 494)	(17 926)	+ 718,7 %
Résultat financier	1 620,04	(1 238,5)	+ 230,8 %
Résultat courant avant impôts	(874)	(19 164)	+ 2 192,7 %
Résultat net**	(795)	(19 159)	+ 2 440,6 %

* Comptes annuels en cours d'audit

** Le groupe ne consolidant plus de filiales, seuls les comptes sociaux sont établis.

ADOMOS a enregistré en 2025 des produits d'exploitation de 135.7 K€ en hausse de 80,9 % par rapport à 2024 ce qui indique bien le démarrage de l'activité commerciale.

Le résultat d'exploitation ressort en forte amélioration à (2 494) K€ en 2025, contre (17 926) K€ en 2024, cela provenant essentiellement de moindres dotations aux provisions.

La légère dégradation de l'EBE trouve sa source dans le coût des départs de personnels en début 2025.

En 2025, le résultat courant avant impôts atteint (874) K€ et le résultat net (795) K€, à comparer respectivement à (19 164) K€ et à (19 159) K€ en 2024. Ceci démontre que l'année 2024 correspondait bien à l'année de fortes dépréciations des actifs et l'année 2025 à l'année charnière de relance de l'entreprise.

2.2 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2025, le montant des capitaux propres du Groupe s'élevait à (6 101) K€ pour un capital social de 62 K€, en augmentation de baisse de 3 255 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Disponibilités	91,8 K€
Dettes :	
Obligation convertible en actions	5 688 K€
Dettes diverses	2 363 K€
<u>Dette bancaire corporate</u>	1 068 K€
Total dettes	9 119 K€

La trésorerie du groupe ADOMOS s'élevait à 92 K€ au 31 décembre 2025, en augmentation de 77 K€ par rapport à 2024.

Le montant de l'ensemble des dettes (y compris les dettes OCABSA) ont diminué sur une année de 3 078 K€ passant ainsi de 12 197 K€ à fin 2024 à 9 119 K€ fin 2025. Cette forte réduction de dette provient principalement de l'adoption du plan de continuation.

2.3 Evènements significatifs intervenus en 2025

2.3.1 Sortie du redressement judiciaire

Par jugement du 13 novembre 2025, le Tribunal des Affaires Economiques de Paris a accepté le Plan de continuation présenté par la société. Ce plan a été appuyé par l'engagement d'ATLAS à hauteur de 5 M€ afin de permettre le retournement de l'activité et la mise en œuvre d'une stratégie de croissance externe.

Les autres éléments significatifs ont été vus plus haut dans les paragraphes qui précèdent.

2.3.2 Evolution du capital sur l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, le capital a évolué comme suit :

Au 1er janvier 2025, le capital social était de 207.506,5088 € divisé en 1.037.532.544 actions de 0,0002 € de valeur nominale.¹

Suite à plusieurs exercices d'OCA, le capital social a été augmenté de 41.501,20 € à 124.780.633 €, divisé en 623.903.164 actions de 0,20 € de valeur nominale.

En date du 25 novembre 2025, la société a procédé à une régularisation comptable portant sur la prime d'émission, aboutissant à ramener le capital social à 2.591.501,20 €, divisé en 623.903.164 actions de 0,20 € de valeur nominale. En pratique, le Conseil d'administration a constaté qu'il ne pouvait valablement décider d'augmenter le capital d'une somme de 0,20 euro par action appliquée aux émissions réalisées sur cette période et a (i) décidé de constater une prime d'émission négative de 122.189.131,60 euros, (ii) imputé cette prime d'émission négative sur le capital social comptabilisé dans les comptes pour un montant de 124.780.632,80 euros, (iii) ramené le montant du capital social à 2.591.501,20 euros et (iv) pris acte que cette imputation de prime d'émission corrigée sur le capital social n'entraîne aucune modification du montant de la prime d'émission qui reste fixée à 17.294.533 euros. Ce faisant, il a rectifié le montant erroné de la prime d'émission relative aux augmentations de capital postérieures au 31 décembre 2024 et a imputé cette prime d'émission sur le capital social, le ramenant à 2.591.501,20 euros.

Au 31 décembre 2025, le capital social était de 2.591.501,20 euros, composé de 623.903.164 actions de 0,20 € de valeur nominale.

A noter que la Société a initié le 25 novembre 2025 une réduction de capital motivée par des pertes, à hauteur d'un montant de 2.529.110,884 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 0,20 euro à 0,0001 euro, pour le ramener de 2.591.501,20 euros à 62.390,3164 euros ; suivie d'un regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 10.000 anciennes), ramenant le capital social à 62.390 € divisé en 62.390 actions de 1€ de valeur nominale. Le regroupement d'actions a été effectivement constaté le 5 février 2026.

2.3.3 Synthèse des évolutions capitalistiques sur l'exercice 2025

Le tableau ci-dessous résume les différentes opérations sur capital ayant eu lieu en 2025 :

Date du CA / décisions DG	Nature de l'opération	Montant nominal AK	Prix par action	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social Avant	Capital social Après
11/09/2024	Constatation AK par exercice de 5 OCA ATLAS	50 000,0000 €	0,0002 €	250 000 000	787 532 544	1 037 532 544	0,0002 €	157 506,5088	207 506,5088
13/12/2024	Regroupement (1 action nouvelle pour 5 000 anciennes)		1 €	-	1.037.532.544	207.506	1 €	207.506,5088 €	207.506 €

¹ Le capital social à la clôture de l'exercice 2024 / à l'ouverture de l'exercice 2025 a été présenté à tort dans les comptes 2024 comme étant de 41.501,20 €. Cette situation anticipait l'opération de regroupement d'actions (1 action nouvelle pour 5.000 actions anciennes) ramenant la valeur nominale de 0,0002 € à 1€ ; suivie d'une réduction de capital motivée par des pertes à hauteur d'un montant de 166.004,80 euros, par voie de minoration de la valeur nominale de chaque action de 1 euro à 0,20 euro, ce qui a eu pour effet de ramener le capital social de 207.506,5088 € à 207.506 euros puis à 41.501,20 euros divisé en 207.506 actions de 0,20€ de valeur nominale. Le regroupement d'actions a été effectivement constaté le 7 février 2025. Il s'agit donc uniquement d'un décalage de calendrier dans la comptabilisation des opérations, anticipant une opération initiée fin 2024 et réalisée début 2025 pour des raisons de calendrier juridique incompressible (publication BALO, période d'opposition).

07/02/2025	Reduction de capital motivée par des pertes	(166.004,80) €	(0,20) €	-	207.506	207.506	0,20 €	207.506 €	41.501,20€
19/02/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	110 643	207 506	318 149	0,20 €	41 501,20 €	63 629,80 €
04/03/2025	Constatation AK par exercice de 4 OCA	40 000,0000 €	0,20 €	199 700	318 149	517 849	0,20 €	63 629,80 €	103 569,80 €
12/03/2025	Constatation AK par exercice de 4 OCA	40 000,0000 €	0,20 €	199 700	517 849	717 549	0,20 €	103 569,80 €	143 509,80 €
21/03/2025	Constatation AK par exercice de 6 OCA	60 000,0000 €	0,20 €	346 420	717 549	1 063 969	0,20 €	143 509,80 €	212 793,80 €
31/03/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	365 230	1 063 969	1 429 199	0,20 €	212 793,80 €	285 839,80 €
15/05/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	797 448	1 429 199	2 226 647	0,20 €	285 839,80 €	445 329,40 €
16/05/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	809 061	2 226 647	3 035 708	0,20 €	445 329,40 €	607 141,60 €
02/06/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA	50 000,0000 €	0,20 €	1 748 251	3 035 708	4 783 959	0,20 €	607 141,60 €	956 791,80 €
06/06/2025	Constatation AK par exercice de 8 OCA	80 000,0000 €	0,20 €	3 238 866	4 783 959	8 022 825	0,20 €	956 791,80 €	1 604 565 €
09/06/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA	100 000,0000 €	0,20 €	4 048 582	8 022 825	12 071 407	0,20 €	1 604 565 €	2 414 281,40 €
09/06/2025	Constatation AK par exercice de 20 OCA	200 000,0000 €	0,20 €	8.097.165	12 071 407	20 168 572	0,20 €	2 414 281,40 €	4 033 714,40 €
11/06/2025	Constatation AK par exercice de 18 OCA (et 2% d'intérêt)	180 000,0000 €	0,20 €	10.031.497	20 168 572	30 200 069	0,20 €	4 033 714,40 €	6 040 013,80 €
15/08/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	11.441.647	30 200 069	41 641 716	0,20 €	6 040 013,80 €	8 328 343,20 €
18/08/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	11.441.647	41 641 716	53 083 363	0,20 €	8 328 343,20 €	10 616 672,60 €

26/08/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	11.961.722	53 083 363	65 045 085	0,20 €	10 616 672,60 €	13 009 017 €
16/09/2025	Constatation AK par exercice de 15 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	15.625.000	65 045 085	80 670 085	0,20 €	13 009 017 €	16 134 017 €
17/10/2025	Constatation AK par exercice de 15 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	39.473.684	80 670 085	120 143 769	0,20 €	16 134 017 €	24 028 753,80 €
17/10/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	26.315.789	120 143 769	146 459 558	0,20 €	24 028 753,80 €	29 291 911,60 €
20/10/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	26.315.789	146 459 558	172 775 347	0,20 €	29 291 911,60 €	34 555 069,40 €
10/11/2025	Constatation AK par exercice de 5 OCA 2024	50 000,0000 €	0,20 €	25.062.656	172 775 347	197 838 003	0,20 €	34 555 069,40 €	39 567 600,60 €
10/11/2025	Constatation AK par exercice de 10 OCA 2024	100 000,0000 €	0,20 €	50.125.313	197 838 003	247.963.316	0,20 €	39 567 600,60 €	49 592 663,20 €
13/11/2025	Constatation AK par exercice de 35 OCA 2024	350 000,0000 €	0,20 €	175.438.595	247.963.316	423.401.911	0,20 €	49 592 663,20 €	84 680 382,20 €
14/11/2025	Constatation AK par exercice de 40 OCA 2024	400 000,0000 €	0,20 €	200.501.253	423.401.911	623.903.164	0,20 €	84 680 382,20 €	124.780.633 €
25/11/2025	Rectification comptable	-	0,20 €	-	623.903.164	623.903.164	0,20 €	124.780.633 €	2.591.501,20 €

2.3.4 Tirage de Tranches d'OCABSA 2024

Il est rappelé que lors de sa réunion du 11 juillet 2024, le Conseil d'administration faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2024, aux termes de sa 12ème résolution, avait décidé l'émission d'un emprunt obligataire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dont les fonds d'investissement, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce (ci-après l'« Emprunt Obligataire »).

le montant maximum global de l'Emprunt Obligataire à réaliser a été fixé par le Conseil d'administration à 3.900.000 euros, composé de 25 tranches d'OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, permettant une levée de quasi fonds propres en cas de tirages de tranches d'OCABSA à la main d'Adomos auprès du fonds ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES (l'« Investisseur »),

A ce jour, la Société a tiré les Tranches d'OCABSA suivantes² dans le cadre de l'Emprunt Obligataire au profit de l'Investisseur :

- Tranche 1 : 30 OCA auxquelles sont attachés 10.714 BSA d'une valeur nominale de 300.000 euros (17 avril 2024)

² Tranches 1 à 9 (comprise) : nombre de BSA avant regroupement d'actions du 7 février 2025.

- Tranche 2 : 15 OCA auxquelles sont attachés 7.813 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (27 avril 2024)
- Tranche 3 : 15 OCA auxquelles sont attachés 10.417 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (22 août 2024)
- Tranche 4 : 15 OCA auxquelles sont attachés 31.250 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (12 septembre 2024)
- Tranche 5 : 15 OCA auxquelles sont attachés 31.250 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (29 octobre 2024)
- Tranche 6 : 15 OCA auxquelles sont attachés 31.250 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (21 novembre 2024)
- Tranche 7 : 15 OCA auxquelles sont attachés 31.250 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (11 décembre 2024)
- Tranche 8 : 15 OCA auxquelles sont attachés 31.250 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (6 janvier 2025)
- Tranche 9 : 15 OCA auxquelles sont attachés 31.250 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (16 janvier 2025)
- Tranche 10-11 : 30 OCA auxquelles sont attachés 312.032 BSA d'une valeur nominale de 300.000 euros (26 février 2025)
- Tranche 12-13 : 30 OCA auxquelles sont attachés 375.000 BSA d'une valeur nominale de 300.000 euros (3 avril 2025)
- Tranche 14 : 15 OCA auxquelles sont attachés 37.500 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (20 mai 2025)
- Tranche 15-16: 30 OCA auxquelles sont attachés 375.000 BSA d'une valeur nominale de 300.000 euros (25 juin 2025)
- Tranche 17: 15 OCA auxquelles sont attachés 37.500 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (5 août 2025)
- Tranche 18: 15 OCA auxquelles sont attachés 37.500 BSA d'une valeur nominale de 150.000 euros (23 septembre 2025)

2.3.5 Arrêt du précédent financement par OCABSA 2024 et nouveau financement obligataire par OCABSA 2025

Le 21 octobre 2025, la Société a signé un contrat relatif à l'émission de 500 obligations convertibles en actions auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions (« OCABSA ») au profit d'Atlas Capital Markets (l'« Investisseur ») d'un montant maximum de 5 millions d'euros, composé de maximum 10 tranches d'OCABSA (une « Tranche » ou des « Tranches »), d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune (le « Contrat d'Emission »).

Ce financement permet à la Société de financer ses besoins de financements à hauteur de 4 millions d'euros ainsi que l'acquisition de la société SLS Data, spécialisée dans le data management et les services marketing à hauteur d'un million d'euros.

Le montant net maximum que la Société pourra percevoir s'élève à 450.000 € par Tranche. Les OCA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune seront souscrites, à un prix égal à quatre-vingt-dix (90%) de leur valeur nominale.

La conversion des OCA pourra intervenir à la demande du porteur de celles-ci, à tout moment, dès leur émission et jusqu'à leur maturité. Arrivées à échéance, les OCA seront automatiquement converties en actions de la Société. Elles devront toutefois être remboursées, à la demande de l'Investisseur, en actions nouvelles ADOMOS ou en espèces, à 110% de leur valeur nominale en cas de survenance d'un cas de défaut.

Elles porteront un intérêt de 5% par an et auront une maturité de 48 mois à compter de leur émission.

Arrivée à échéance, les OCA devront obligatoirement être converties par leur porteur en actions de la Société sur la base d'une parité de conversion correspondant à 100% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action calculé sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'échéance des OCA.

Le nombre de BSA à émettre sera calculé lors du tirage de chaque Tranche d'OCA et sera égal au quart du montant nominal global des OCA émises au titre de cette Tranche divisé par le prix d'exercice des BSA.

Le prix d'exercice des BSA attachés à chaque Tranche émise sera égal au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société déterminé le jour d'émission des OCA augmenté d'une prime de 20%, étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,0002 euro (ramené à présent à 0,0001 euro). Cette prime de 20% permettra une relation des actionnaires antérieurs lors de l'exercice des bons.

Un (1) BSA donnera droit de souscrire une (1) action de la Société.

Les tirages des autres OCABSA au titre du contrat d'OCABSA 2024 n'est plus permis depuis que la société a signé le nouveau contrat d'émission d'OCABSA 2025.

2.3.6 Tirage de Tranches d'OCABSA 2025

Le 4 décembre 2025, le Président- Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 20 octobre 2025, a décidé de tirer les 1^{ère} et 2^e Tranches d'OCA du nouveau contrat d'émission d'OCABSA 2025 composée de 100 OCA représentant un montant global de souscription de 1 000 000 € et d'émettre en conséquence les 100 OCA au profit d'Atlas Capital Markets. Le prix de souscription des OCA s'élève à la somme de 900 000 € et la commission de transaction (Transaction Fee) d'un montant de 250 000 € ainsi que les frais juridiques d'un montant de 30 000 € ont été déduits du prix de souscription des OCA susvisé. En conséquence, la Société a perçu un montant de 620 000 € correspondant au prix de souscription desdites OCA. Il a également émis et attribué 189.393.939 bons de souscriptions d'actions au profit d'Atlas.

2.3.7 Evolution de la gouvernance

Le 25 novembre 2025, le Conseil d'administration a constaté la démission d'Antoine Simoni de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration est donc composé à ce jour de

- (i) Philippe Ausseur dont le mandat reste à courir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- (ii) Jérôme Gacoïn dont le mandat reste à courir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- (iii) Pascal Ghoson dont le mandat reste à courir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Aucun autre événement significatif intervenu au cours de l'exercice écoulé ne nous semble devoir être signalé. Philippe Ausseur est Président du conseil d'administration. Eric Longuepée est directeur général depuis le 30 octobre 2024.

Thierry Chambon a été nommé Directeur Général Délégué le 30 juillet 2025 et a démissionné le 3 février 2026.

2.3.8 Attribution gratuite d'actions

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025, a décidé d'attribuer un total de 3.000.000 actions gratuites aux dirigeants (Directeur général et Directeur général Délégué).

Ces actions sont soumises à une condition de présence et des conditions de performance (niveau de chiffre d'affaires ou d'EBE sur la base des comptes de l'exercice 2026).

En conséquence, ces actions ne sont pas acquises à ce jour, elles le seront si les conditions sont remplies à l'issue du délai ci-dessus. Elles sont également soumises à une période de conservation d'un an.

Il est précisé que lors de cette attribution, le nombre d'actions en circulation était de 30 200 069 actions, de sorte que l'émission des actions à titre gratuit représentait 9,93% du capital et des droits de vote de la Société.

Sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2025, en tenant compte des augmentations de capital réalisées depuis l'émission et du regroupement d'actions intervenus, les actions attribuées gratuitement représentaient 0,48 % du capital et des droits de vote de la Société.

Compte tenu de la démission du Directeur général délégué le 3 février 2026, 1.500.000 actions sont désormais caduques, de sorte que les actions gratuites portent sur un montant théorique de 150 actions (après regroupement), représentant 0,12 % du capital et des droits de vote de la Société sur la base du capital actuel.

2.4 Evènements significatifs intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

2.4.1 Acquisition de SLS Data

En janvier 2026, ADOMOS a finalisé l'acquisition de 100% du capital de la société SLS DATA. Celle-ci, très reconnue dans son secteur, est spécialisée dans la location de base de données auprès d'entreprises de communication et de data marketing. Les synergies commerciales et techniques avec ADOMOS sont très importantes et ont été mises en œuvre immédiatement.

L'opération sur capital a été juridiquement validée en date du 5 février 2026.

2.4.2 Réduction de capital motivée par des pertes et regroupement d'actions

Le Conseil d'administration du 25 novembre 2025, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 30 juin 2025 dans sa 22e résolution, avait décidé de procéder à une réduction de capital social motivée par des pertes, sous la condition suspensive de la réalisation du regroupement des actions de la Société.

Le 5 février 2026, le Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a constaté (i) la réduction du capital social de la Société d'un montant de 2.529.110,884 euros, réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions de la Société, ainsi ramenée de 0,20 euro (son montant avant le regroupement des actions ordinaires de la Société) à 0,0001 euros et (ii) la réalisation effective du regroupement des actions par attribution d'une (1) action nouvelle de 1 euro de valeur nominale pour dix mille (10.000) actions anciennes de 0,0001 euro de valeur nominale chacune.

Cette réduction de capital a été réalisée par débit du compte « capital social » à hauteur de 2.529.110,884 euros.

A l'issue de la réduction de capital, le capital social de la Société a été ramené de 2.591.501,20 euros à 62.390,164 euros, divisé en 623.903.164 actions ordinaires de 0,0001 euro de valeur nominale chacune. A l'issue du regroupement d'actions, le capital social a été porté à 62.390 euros, divisé en 62.390 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune.

2.4.3 Augmentations de capital consécutives aux conversions d'OCABSA

Au cours de l'exercice 2026 et jusqu'à ce jour, 15 OCABSA du Contrat de Financement Atlas 2024 ont été converties, donnant lieu à la création d'un nombre total de 66.745 actions nouvelles de la Société de 1 euro de valeur nominale.

La Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 66.745 € par création de 66.745 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune sur exercice de 15 OCABSA, pour le porter à 129.135 euros, divisé en 129.135 actions de 0,20 euros de valeur nominale chacune.

2.4.4 Synthèse des évolutions capitalistiques sur l'exercice 2026 et jusqu'à ce jour

Le tableau ci-dessous résume les différentes opérations sur capital ayant eu lieu en 2026 :

Date du CA / décisions DG	Nature de l'opération	Montant nominal AK	Prix par action	Nombre d'actions nouvelles	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nomin al de l'action	Capital social Avant	Capital social Après
25/11/2025	Réduction de capital motivée par des pertes	(2.529.110,884) €	(0,1999) €	-	623.903.164	623.903.164	0,0001 €	2.591.501,20 €	62.390,3164 €
25/11/2025-05/02/2026	Regroupement (1 action nouvelle pour 10 000 anciennes)		0,0001 €	-	623.903.164	62.390	1 €	62.390,3164 €	62.390€
16/02/2026	Constatation AK par exercice de 5 OCA 2024	50 000,0000 €	1 €	14.226	62.390	76.616	1 €	62.390 €	76.616 €
17/03/2026	Constatation AK par exercice de 5 OCA 2024	50 000,0000 €	1 €	18.803	76.616	95.419	1 €	76.616 €	95.419 €
21/04/2026	Constatation AK par exercice de 5 OCA 2024	50 000,0000 €	1 €	33.716	95.419	129.135	1 €	95.419 €	129.135 €

2.4.5 Tirages de tranches d'OCABSA 2025

Le 13 janvier 2026, le Président- Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 20 octobre 2025, a décidé de tirer les 3^e et 4^e Tranches d'OCA du contrat d'émission 2025 composée de 100 OCA représentant un montant global de souscription de 1 000 000 € ; et d'émettre en conséquence les 100 OCA au profit d'Atlas Capital Markets. Le prix de souscription des OCA s'élève à la somme de 900 000 €. En conséquence, la Société a perçu un montant de 900 000 € correspondant au prix de souscription desdites OCA. Il a également émis et attribué 347 222 222 bons de souscriptions d'actions au profit d'Atlas.

Le 30 janvier 2026, le Président- Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 20 octobre 2025, a décidé de tirer la 5^e Tranche d'OCA composée de 50 OCA représentant un montant global de souscription de 500 000 € ; et d'émettre en conséquence les 50 OCA au profit d'Atlas Capital Markets. Le prix de souscription des OCA s'élève à la somme de 500 000 €. En conséquence, la Société a perçu un montant de 500 000 € correspondant au prix de souscription desdites OCA. Il a également émis et attribué 208 333 333 bons de souscriptions d'actions au profit d'Atlas.

Le 28 avril 2026, le Président- Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration du 20 octobre 2025 et du 27 avril 2026, a décidé de tirer la 6^e Tranche d'OCA composée de 10 OCA représentant un montant global de souscription de 100 000 € ; et d'émettre en conséquence les 10 OCA au profit d'Atlas Capital Markets. Le prix de souscription des OCA s'élève à la somme de 100 000 €. En conséquence, la Société a perçu un montant de 100 000 € correspondant au prix de souscription desdites OCA. Il a également émis et attribué 15 684 bons de souscriptions d'actions au profit d'Atlas.

2.5 Activités en matière de recherche et développement

Les frais de recherche engagés au cours de l'exercice ont été intégralement comptabilisés en charges. Aucun frais de développement n'a été immobilisé en 2025, comme en 2024.

2.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Fort de son repositionnement stratégique autour de la donnée et de la connaissance client, Adomos a franchi une étape structurante avec l'acquisition de SLS Data (fin janvier 2026) acteur rentable disposant d'une base propriétaire de plus de 27 millions de profils de particuliers (BtoC) et 13 millions de contacts professionnels (BtoB), ainsi que d'une expertise reconnue en marketing data. Cette opération doit permettre une montée en puissance immédiate du modèle économique, l'intégration d'actifs data à forte valeur et une amélioration attendue de la rentabilité dès 2026.

Repositionnée, la société a par ailleurs renforcé significativement sa visibilité au cours du premier trimestre. En premier lieu, Adomos a signé un partenariat média avec TSMF (Tout Sur Mes Finances) afin de générer de nouveaux revenus, puis a lancé le Club du Patrimoine by Adomos, véritable média et plateforme d'acquisition clients.

Fin mars 2026, le groupe a également annoncé un nouveau développement de solutions permettant de garantir le caractère opt-in (consentement) des données qui sont directement intégrées dans la blockchain et vérifiables en temps réel. Ce nouvel avantage concurrentiel offre à Adomos un relai de croissance à fort potentiel.

Dotée de nouveaux fondamentaux, Adomos poursuit activement sa feuille de route, avec une montée en puissance rapide du chiffre d'affaires dès 2026, l'acquisition de SLS Data constituant un véritable « game-changer » dans cette trajectoire. À horizon 3 ans, le Groupe confirme ses objectifs : 3 M€ de chiffre d'affaires avec 20 % de marge opérationnelle.

2.7 Description des principaux risques

2.7.1 Risques liés à l'activité

L'activité d'ADOMOS est en cours de reconstruction depuis le milieu de l'année 2025, tout en gardant un positionnement encore majoritairement lié au marché immobilier, traditionnellement de nature cyclique.

ADOMOS a amorcé un pivot stratégique de ses activités en s'orientant vers la connaissance clients, un levier essentiel pour innover dans un contexte de transformation digitale accélérée. Pour ce faire, ADOMOS adoptera une approche centrée sur l'utilisateur et en s'appuyant sur des données fines et constamment enrichies.

L'incapacité de la Société à réaliser et à achever ce pivot stratégique avec succès pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie dans laquelle la société évolue, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

2.7.2 Risques liés aux acquisitions envisagées

La sortie de règlement judiciaire présentée et validée par le Tribunal des activités économiques au mois d'avril 2025 a été permise notamment du fait du soutien financier d'ATLAS mais aussi par le projet d'acquisition de sociétés complémentaires et en excédent de trésorerie.

C'est ce qui a été mis en œuvre par ADOMOS avec l'acquisition de 100% du capital de la société SLS DATA. Celle-ci, très reconnue dans son secteur, est spécialisée dans la location de base de données auprès

d'entreprises de communication et de data marketing. Les synergies commerciales et techniques avec ADOMOS sont très importantes et ont été mises en œuvre immédiatement.

La Société envisage de réaliser d'autres acquisitions pour asseoir son positionnement, poursuivre les synergies et compléter ses offres à sa clientèle.

Cependant, les risques majeurs de telles acquisitions sont ceux de destruction de valeur en lien notamment avec le départ d'une part importante des collaborateurs de la société avant que l'intégration ne soit finalisée mais également la capacité de ce dernier à apporter une activité prospère et en développement, de manière à apporter des revenus récurrents en peu de temps avec ses propres équipes.

L'incapacité de la Société à sélectionner des sociétés répondant aux caractéristiques souhaitées, ou à réaliser et à achever de telles acquisitions avec succès pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie immobilière, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

2.7.3 Risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité et à la sécurisation des données

ADOMOS ambitionne de devenir un acteur majeur du marketing data dans le domaine de la data-marketing à destination de l'amélioration du patrimoine en s'appuyant sur des données fines et constamment enrichies.

L'environnement digital nécessite d'agir avec prudence quant à la diffusion d'informations. Les cybers attaques sont quotidiennes et le piratage peut avoir des conséquences importantes sur l'activité de la Société.

Pour contrer ce risque, la Société devra déployer des systèmes de sécurité potentiellement coûteux et mettre en place des outils de sécurité (antivirus, anti-spams, firewall, scan de vulnérabilités, EDR...). Si ces outils visent à maîtriser et réduire le risque lié aux potentielles attaques, il n'est pas exclu que la société subisse des attaques, vols ou pertes de données, etc.

L'incapacité de la Société à protéger efficacement ses données et celles de ses clients et partenaires, ou encore développer des outils informatiques sécurisés et/ou basés sur des données fiables et non corrompues, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement. Bien qu'il s'agisse de risques communs à tous les acteurs de l'industrie, ils sont d'autant plus significatifs pour la Société que ses capacités financières et humaines sont limitées.

III. PRESENTATION DES COMPTES D'ADOMOS ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Détail Comptes sociaux

Les produits d'exploitation d'ADOMOS s'élèvent à 135 710 € en 2025 contre 74 970€ € en 2024, soit une hausse de 80,9 %.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est en hausse et ressort à 115 296 € à comparer à 14 756 € en 2024.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 629 560 € au 31 décembre 2025, à comparer à 18 000 975€ au 31 décembre 2024, et se ventilent de la manière suivante :

(en €)	2025	2024
Charges de personnel	1 084 765	862 082
Autres charges d'exploitation	982 634	1 156 329
Impôts et taxes	20 696	19 805
Amortissement et dotations de provisions	354 533	15 951 507
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	4 000	0
Autres charges	182 930	11 252
TOTAL : Charges d'exploitation	2 629 560	18 000 975

Après déduction des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation en 2025 s'élève en nette amélioration à (2 493 850) €, à comparer à (17 926 005) € en 2024.

Le résultat financier de l'exercice 2025 est bénéficiaire de 1 620 046€ à comparer à un déficit de (1 238 484) € en 2024.

Le résultat courant avant impôts pour l'exercice 2025 s'élève à (873 803) € contre un déficit de (19 164 489) € en 2024.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 est bénéficiaire de 79 298€ à comparer à 5 751€ en 2024.

Le résultat net de l'exercice 2025 est une perte de (794 505) € contre une perte de (19 158 738) € en 2024. C'est essentiellement la différence de dotations aux provisions et amortissements qui font la différence d'une année à l'autre.

3.2 Résultat social de l'exercice et proposition d'affectation

Le résultat net d'ADOMOS pour l'exercice 2025 est une perte de (794 505) €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Affectation du résultat (en euros)	31/12/2025
Résultat de l'exercice 2025	(794 505) €
Affectation du bénéfice à la Réserve légale	0 €
Affectation au compte de Report à nouveau	(794 505) €
Affectation au compte de Réserves indisponibles	0 €
Réserve légale des exercices précédents	0 €

Report à nouveau des exercices précédents	(25 367 219) €
Réserves Indisponibles des exercices précédents	1 204 003 €
Solde de la Réserve légale en suite de l'affectation du résultat	0 €
Solde du compte de Report à nouveau après affectation du résultat	(26 161 724) €
Solde du compte Réserves indisponibles après affectation du résultat	1 204 003 €

Le compte de Report à Nouveau serait ainsi porté de (25 367 219) € à (26 161 724) €.

Le compte de Réserves indisponibles serait maintenu à 1 204 003 €.

3.3 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

3.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'ADOMOS au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au début de cette année 2025 les filiales SELECTAUX, ADOMINVEST, ADOMINVEST II et ADOMOS PLACEMENT ont été mises en liquidation judiciaire et à ce jour, elles ne sont toujours pas radiées. A la fin de cette année 2025 la quote-part de 50% que détenait ADOMOS dans ADOMOS GESTION a été cédée pour 170 K€ conformément à ce qui a été prévu.

Conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a réalisé aucune prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice écoulé

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

5.1 Actionnaires détenant plus de 5% au 31 décembre 2025

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons qu'à la connaissance de la Société, aucun actionnaire détient plus de 5% du capital au 31 décembre 2025.

5.2 Capital potentiel

5.2.1. Informations sur les obligations convertibles en actions

OCABSA 2021

Adomos rappelle avoir conclu avec Atlas Special Opportunities, LLC un contrat d'émission d'OCABSA en mars 2021. Dans le cadre de sa réorientation stratégique vers la connaissance client, et compte tenu des besoins de financement à venir, la Société a prorogé la maturité des OCABSA 2021 d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 2 février 2026.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des tranches d'Obligations convertibles en vigueur ont été tirées et les OCA en circulation ont été converties en actions. Il n'y a donc plus d'actions à émettre au titre de la conversion des OCA ou exercice des BSA sur ce contrat d'émission d'OCABSA 2021.

OCASBA 2024

La Société a annoncé le 17 juillet 2024 avoir mis en place d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant maximum de 3,9 millions d'euros, composé de maximum 25 tranches d'OCABSA, permettant une levée de quasi-fonds propres immédiate de 300 000 euros consécutif au tirage de la première Tranche d'OCABSA conduisant à l'émission de 30 OCABSA au profit d'ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES.

Ce financement a permis à la Société de bénéficier d'une enveloppe totale globale de 3.900.000 €, dont un montant maximum d'environ 2.000.000 € (1.950.000 € *i.e.* 12 Tranches d'un montant de 150.000 €, à l'exception de la première Tranche d'un montant de 300.000 €) lors des 12 prochains mois, selon les besoins de financement de la Société, et ce afin de sécuriser la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire en cours. Il est précisé que le montant net maximum que la Société pourra percevoir s'élève à 132.000 € par Tranche.

A ce jour, 285 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune ont été exercées par l'Investisseur.

Les tirages des autres OCABSA au titre du contrat d'OCABSA 2024 n'est plus permis depuis que la société a signé le nouveau contrat d'émission d'OCABSA 2025.

OCASBA 2025

Le 5 décembre 2025, ADOMOS a annoncé la mise en place d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros, composé de maximum 10 tranches d'Obligations Convertibles en Actions auxquelles sont attachées des Bons de Souscription d'Actions (« OCABSA ») d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, au profit d'Atlas Capital Market. Ce financement permettra à la Société de financer ses besoins de financements à hauteur de 4 millions d'euros ainsi que l'acquisition de la société SLS Data à hauteur d'un million d'euros.

Ce nouveau financement permet ainsi à ADOMOS, désormais sortie du plan de redressement judiciaire, d'aborder l'avenir avec confiance, bénéficiant de bases financières plus solides et d'une stratégie résolument tournée vers l'innovation et la croissance durable.

Au 31 décembre 2025, les tirages des deux premières tranches de ce contrat d'émission ont entraîné l'émission de 100 obligations convertibles auxquelles étaient assorties un total de 189.393.939 BSA (avant regroupement d'actions). Aucun BSA n'a été exercé par l'Investisseur à ce jour.

Sur la base des tranches déjà tirées à ce jour, il reste 300 OCABSA à exercer par l'Investisseur, étant rappelé que le nombre d'actions à émettre sur conversion d'OCA ou sur exercice de BSA est fonction du cours de bourse de référence qui peut varier significativement par rapport au cours de clôture à une date donnée.

Les tableaux de suivi des conversions d'OCA et exercices de BSA sont en ligne sur le site internet de la Société.

5.2.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est encore en vigueur et n'a été mis en œuvre par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

5.2.3. Information sur l'attribution gratuite d'actions

Le 30 juillet 2025, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025, a décidé d'attribuer un total de 3.000.000 actions gratuites aux dirigeants (Directeur général et Directeur général Délégué).

Ces actions sont soumises à une condition de présence et des conditions de performance (niveau de chiffre d'affaires ou d'EBE sur la base des comptes de l'exercice 2026). En conséquence, ces actions ne sont pas acquises à ce jour, elles le seront si les conditions sont remplies à l'issue du délai ci-dessus. Elles sont également soumises à une période de conservation d'un an.

Il est précisé que lors de cette attribution, le nombre d'actions en circulation était de 30 200 069 actions, de sorte que l'émission des actions à titre gratuit représentait 9,93% du capital et des droits de vote de la Société.

Sur la base du capital au 31 décembre 2025, en tenant compte des augmentations de capital réalisées depuis l'émission et du regroupement d'actions intervenus, les actions attribuées gratuitement représentent 0,48 % du capital et des droits de vote de la Société.

5.2.4. Informations sur les bons de souscription d'actions

La société n'a pas émis de bons de souscription d'actions en 2025.

Les bons émis auparavant, qui avaient une date limite d'exercice au 1^{er} juillet 2025, ne l'ont pas été et sont donc caducs.

Il est rappelé que les émissions d'OCABSA comprennent une composante BSA lors des tirages de tranches d'obligations convertibles ; Ce faisant, la Société est amenée à émettre des BSA au bénéfice de l'Investisseur, ce qui entraîne une dilution qui n'est pas quantifiable en amont, dans la mesure où le nombre d'actions à émettre sur conversion d'OCA ou sur exercice de BSA est fonction du cours de bourse de référence qui peut varier significativement par rapport au cours de clôture à une date donnée.

5.2.5. Information sur les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de salariés et mandataires sociaux d'ADOMOS.

Aucun plan de BSPCE n'était en vigueur au cours de l'exercice écoulé.

5.3 Evolution du cours de bourse

Nous vous rappelons que l'action ADOMOS a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris SA en juillet 2001 à un cours d'introduction de 5,48 €.

Le 20 juin 2005, les actions de la Société ont été transférées à la cote d'Alternext, devenu Euronext Growth, le marché d'Euronext dédié aux PME de la zone Euro.

Au 31 décembre 2025, l'action d'ADOMOS cotait 4 € (cours de clôture).

VI. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1 Ressources humaines

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 3 salariés au 31 décembre 2025 contre 10 salariés au 31 décembre 2024, tous employés en France.

L'ensemble des salariés d'ADOMOS est concentré sur le site du 75 avenue des Champs Élysées, à Paris.

6.2 Actionnariat salarié

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 31 décembre 2025, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions d'ADOMOS ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés et dirigeants ne détenaient pas d'actions de la société au 31 décembre 2025.

VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1 Organes de Direction

ADOMOS est une Société Anonyme à conseil d'administration qui comprend trois administrateurs à la date du présent rapport :

- Monsieur Philippe AUSSEUR, Président du Conseil d'administration,
- Monsieur Pascal GHOSON, administrateur,
- Monsieur Jérôme GACOIN, administrateur.

7.2 Mandats et fonctions exercées

Nom du mandataire social	Date de première nomination ou de renouvellement	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe ADOMOS	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés
Monsieur Philippe AUSSEUR	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	Président du Conseil d'administration	Président de Ligue Nationale de Basket	Co-Gérant de la société Abington Participations
Monsieur Pascal GHOSON	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Administrateur	CEO Oxurion NV	
Jérôme GACOIN	CA 14/06/2024 (cooptation)	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027	Administrateur	CEO Aelium	administrateur d'AST groupe (coté sur Euronext), de BGH Partners (société suisse).

7.3 Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce, nous précisons qu'aucune convention est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires

sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Aucune convention conclue au cours d'un exercice antérieur n'a été poursuivie en 2025.

Le commissaire aux comptes établira un rapport spécial qui sera disponible sur le site internet de la Société.

7.4 Tableau récapitulatif des délégations et autorisation financières

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration figure en **Annexe 2** du présent rapport.

7.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la Société a reçu une notification :

Nature des transactions : Achat / Vente	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Montant cumulé des transactions ⁽¹⁾
Achat	0	0
Vente	0	0

⁽¹⁾ Montant total déclaré par les dirigeants à la société au cours de l'exercice écoulé

VIII. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé aucune dépense au titre des charges somptuaires au sens des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts.

8.2 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (art. 223 quinquies et 39-5 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

8.3 Part du capital détenu par les salariés

Néant.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	62 390	207 506	436 663	1 126 680	939 190
b) Nombre d'actions émises	62 390	207 506	7 660 760	225 335 944	46 959 499
c) Nombre d'oblig. convertibles en actions	350	1 118	1 332	195	135
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	115 296	14 756	1 609 204	4 616 510	4 600 906
b) Bénéfice avant impôt, amort.& provisions	0	0	0	805 346	883 687
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Bénéf. après impôt, mais avant amort. & provisions	0	0	0	805 346	883 687
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	0	0	0	-3 323 767	-3 748 922
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice par action après impôt, mais avant amortissements	0	0	0	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0	0	0	0	0
c) Dividende versé par action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	3	10	12	22	19
b) Montant de la masse salariale	810 150	614 156	856 198	1 163 020	926 660
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	274 615	247 926	387 560	487 967	379 641

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières en vigueur consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

Autorisation	Source de l'autorisation	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Caractéristiques particulières de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation
<i>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i>	AGE du 30/06/2025 (14 ^{ème} résolution)	26 mois (jusqu'au 30/08/2027)	50 000 000 €		
<i>(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital)</i>	AGE du 30/06/2025 (15 ^{ème} résolution)	26 mois (jusqu'au 30/08/2027)	50 000 000 €		

<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions décidées en application des 14^e et 15^e résolutions ci-avant en cas de demandes excédentaires</i>	AGE du 30/06/2025 (16 ^{ème} résolution)	26 mois (jusqu'au 30/08/2027)	-	Conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à faire usage de cette faculté dans le délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	
<i>Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce</i>	AGE du 30/06/2025 (17 ^{ème} résolution)	18 mois (jusqu'au 30/12/2026)	50 000 000 €		Emprunt obligataire de 5.000.000€ maximum sous forme d'OCABSA (CA du 20/10/2025)
<i>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au 1^o de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription</i>	AGE du 30/06/2025 (18 ^{ème} résolution)	26 mois (jusqu'au 30/08/2027)	50 000 000 €	30% du capital par an dans la limite du plafond global de 50 000 000 €	
<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux</i>	AGE du 30/06/2025 (20 ^{ème} résolution)	38 mois (jusqu'au 30/08/2028)		15% du capital social, ce plafond étant déterminé par rapport au capital social existant lors de chaque utilisation de la présente délégation par le Conseil d'administration	Emission de 3.000.000 AGA aux dirigeants (CA du 30/07/2025)

<i>Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux</i>	AGE du 30/06/2025 (21 ^{ème} résolution)	38 mois (jusqu'au 30/08/2028)		10 % du capital social, ce plafond étant déterminé dès la première utilisation par le Conseil d'administration de la présente délégation par rapport au capital social existant à cette date et réactualisé en fonction du capital social existant au moment de chaque nouvelle utilisation de la présente délégation, dans la limite du plafond maximum global de 50 000 000 €	
--	--	-------------------------------	--	---	--